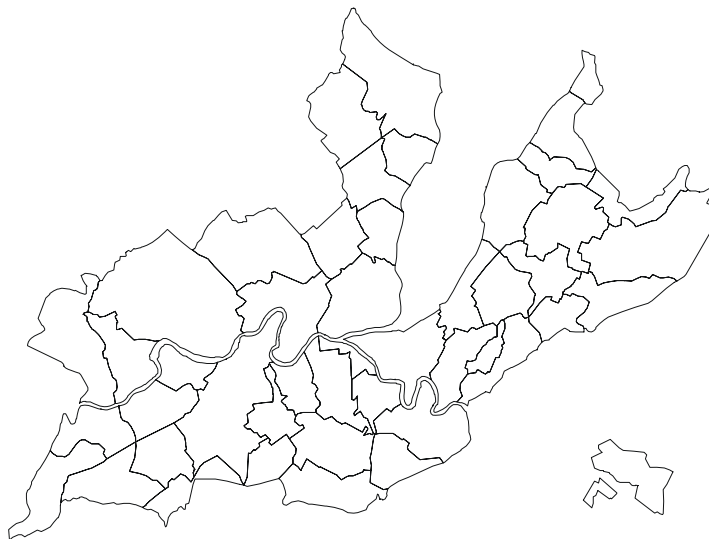




Département du territoire
Service de surveillance des communes
Secteur des finances communales

Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises en 2007



Présentation de la situation financière
des 45 communes genevoises

Genève, décembre 2008

Table des matières

1.	INTRODUCTION	1
2.	DONNÉES	1
3.	INDICATEURS	1
4.	REMARQUE IMPORTANTE.....	1
CARTE 1 :	DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2007	2
CARTE 2 :	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2007	4
CARTE 3 :	QUOTITÉ DES INTÉRÊTS NETS EN 2007	6
CARTE 4 :	QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT EN 2007	8
CARTE 5 :	ENDETTEMENT / FORTUNE NET(TE) PAR HABITANT EN 2007	10
CARTE 6 :	QUOTITÉ D'INVESTISSEMENT EN 2007	12
CARTE 7 :	DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS EN 2007	14

1. Introduction

Le calcul des six indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Quotité des intérêts
- Quotité de la charge financière
- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses. Un septième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2007 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, section financière, du Département du territoire du canton de Genève.

3. Indicateurs

Les sept indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

1. Degré d'autofinancement
2. Capacité d'autofinancement
3. Quotité des intérêts
4. Quotité de la charge financière
5. Endettement/Fortune net(te)
6. Quotité d'investissement
7. Dette brute par rapport aux revenus

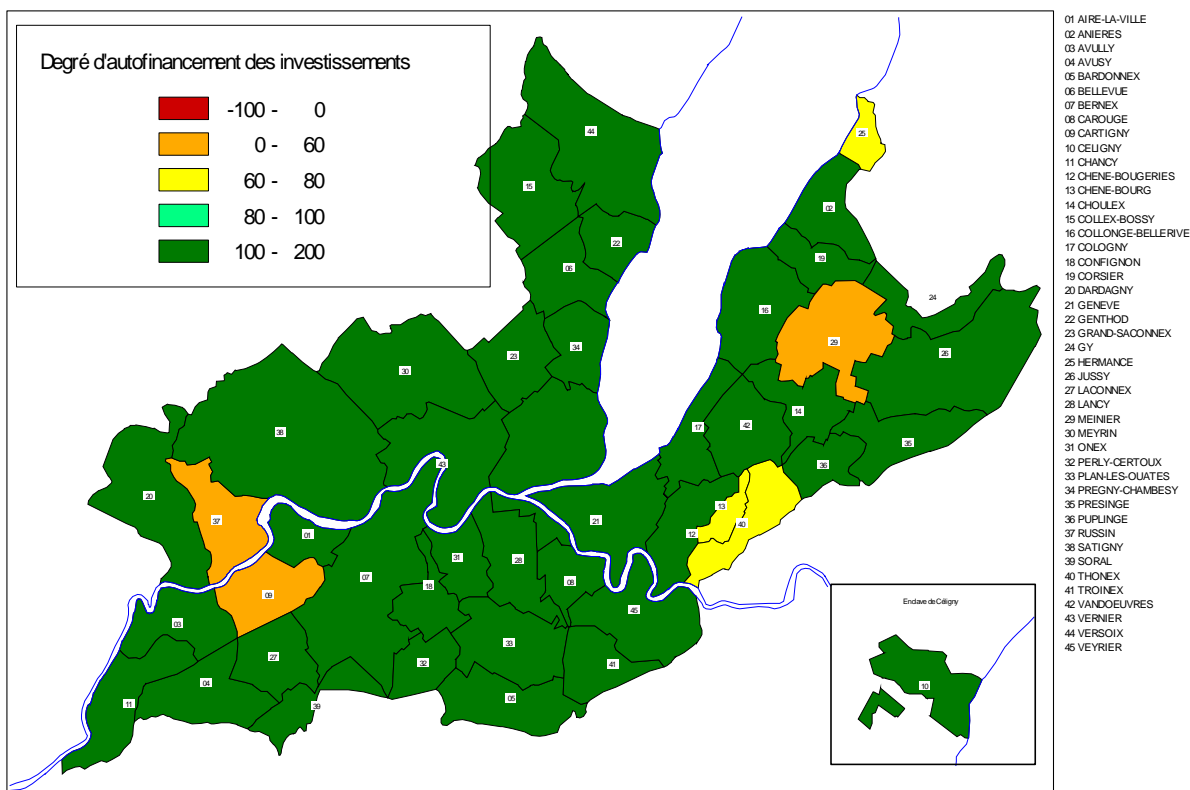
Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2007 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

4. Remarque importante

Les indicateurs ci-après doivent être analysés avec prudence. Certains doivent être appréciés sur une période de plusieurs années ou être examinés avec d'autres indicateurs. En outre, des comparaisons entre communes ne sont pas forcément probantes compte tenu de certaines spécificités propres à chacune d'entre elles. Veuillez vous référer aux commentaires figurant sous chaque indicateur.

Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2007

Degré d'autofinancement des investissements Comptes 2007



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2007 ?

Commentaire

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 100 pour cent	très bon
de 80 à 100 pour cent	bon
de 60 à 80 pour cent	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais (cf. remarques)
- En 2007, 39 communes (année précédente : 34) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.
- En 2007, 3 communes (année précédente : 9) avaient un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent ; dans 3 communes (année précédente : 2), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 pour cent.

Moyenne

En 2007, la moyenne était de 196,3 pour cent, ce qui peut être qualifié de très bonne performance (à court terme).

Médiane

En 2007, la médiane était de 200 pour cent : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes. La médiane du degré d'autofinancement a augmenté par rapport à 2006, puisqu'elle est passée de 179,4 pour cent à 200 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne du degré d'autofinancement est excellente entre 1998 et 2002, en forte diminution en 2003, à nouveau bonne de 2004 à 2005 puis très bonne en 2006 et 2007. La médiane reste largement supérieure à 100 pour cent.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	102,8 %	172,7 %	140,0 %	164,0 %	147,0 %	63,4 %	105,8 %	88,7 %	149,4 %	196,3 %
MÉDIANE	172,5 %	200,0 %	200,0 %	153,2 %	129,9 %	144,2 %	151,5 %	143,8 %	179,4 %	200 %

Remarques

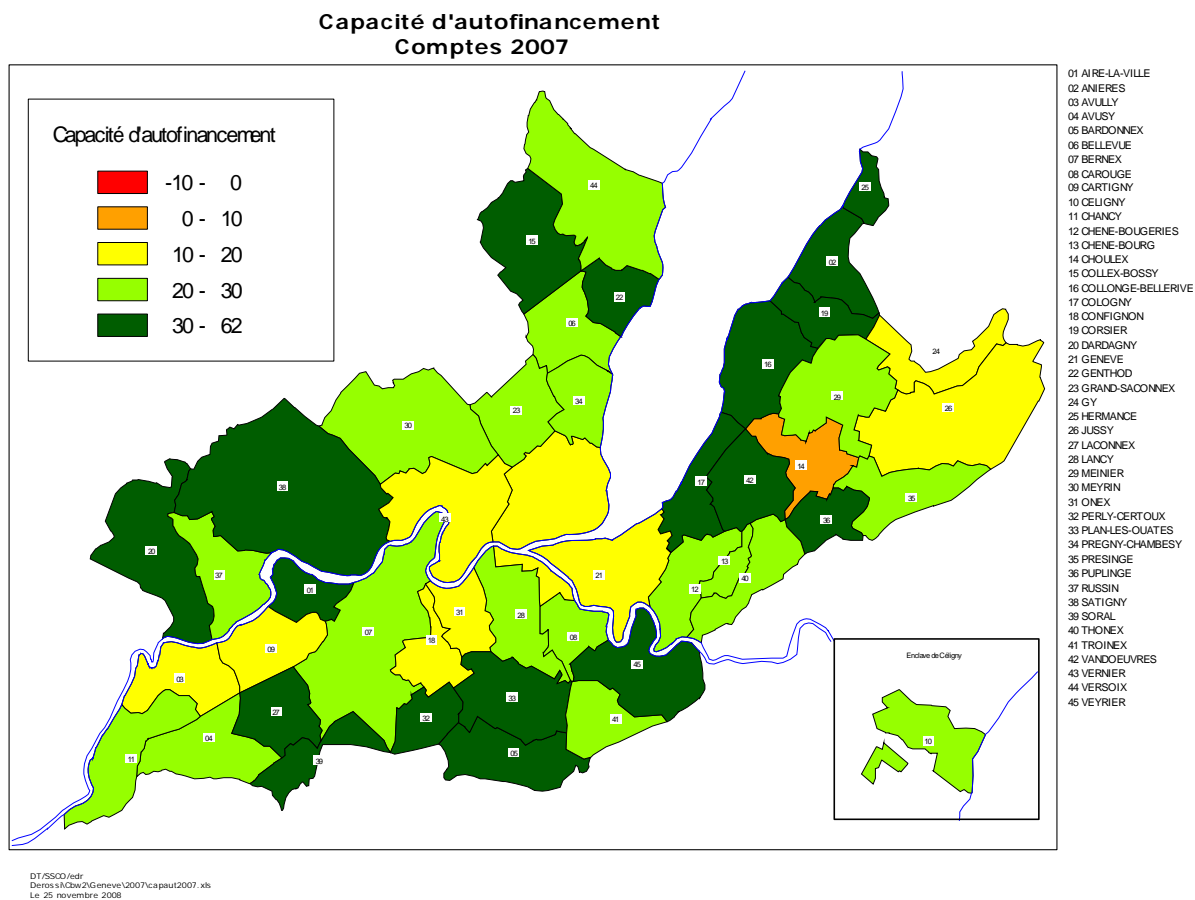
- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans ou, mieux encore, 5 ans), spécialement dans les petites communes eu égard aux investissements réalisés.
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2006), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 149,4 pour cent, en milieu de classement. En effet, 9 cantons avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 16 cantons dans lesquels il était inférieur.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissement net}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissements du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Investissement net	
	+ Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan	590

Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2007



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2007 ?

Commentaire

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 30 pour cent	très bon
de 20 à 30 pour cent	bon
de 10 à 20 pour cent	suffisant
de 0 à 10 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais
- En 2007, 36 communes (année précédente : 36) enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 pour cent, ce qui représente une bonne performance.
- En 2007, 1 commune (année précédente : 1) avait une capacité d'autofinancement insuffisante. En cas de capacité financière négative, les communes ne parviendraient pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligerait à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.

Moyenne

En 2007, la moyenne était de 20,3 pour cent : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une valeur considérée comme bonne.

Médiane

En 2007, la médiane était de 27,1 pour cent : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 27,1 pour cent. La médiane de la capacité d'autofinancement était supérieure à celle de l'année précédente (26,5 %).

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec l'année précédente montre que la moyenne de la capacité d'autofinancement a augmenté.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	13,9 %	17,9 %	21,7 %	20,5 %	20,8 %	11,8 %	15,9 %	13,6 %	18,0 %	20,3 %
MÉDIANE	31,9 %	30,3 %	30,3 %	24,3 %	28,3 %	26,7 %	24,4 %	24,0 %	26,5 %	27,1 %

Remarque

- La capacité d'autofinancement, de 18,0 pour cent, est forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2006). Les communes de 3 cantons ont enregistré une capacité supérieure et celles de 21 cantons une capacité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

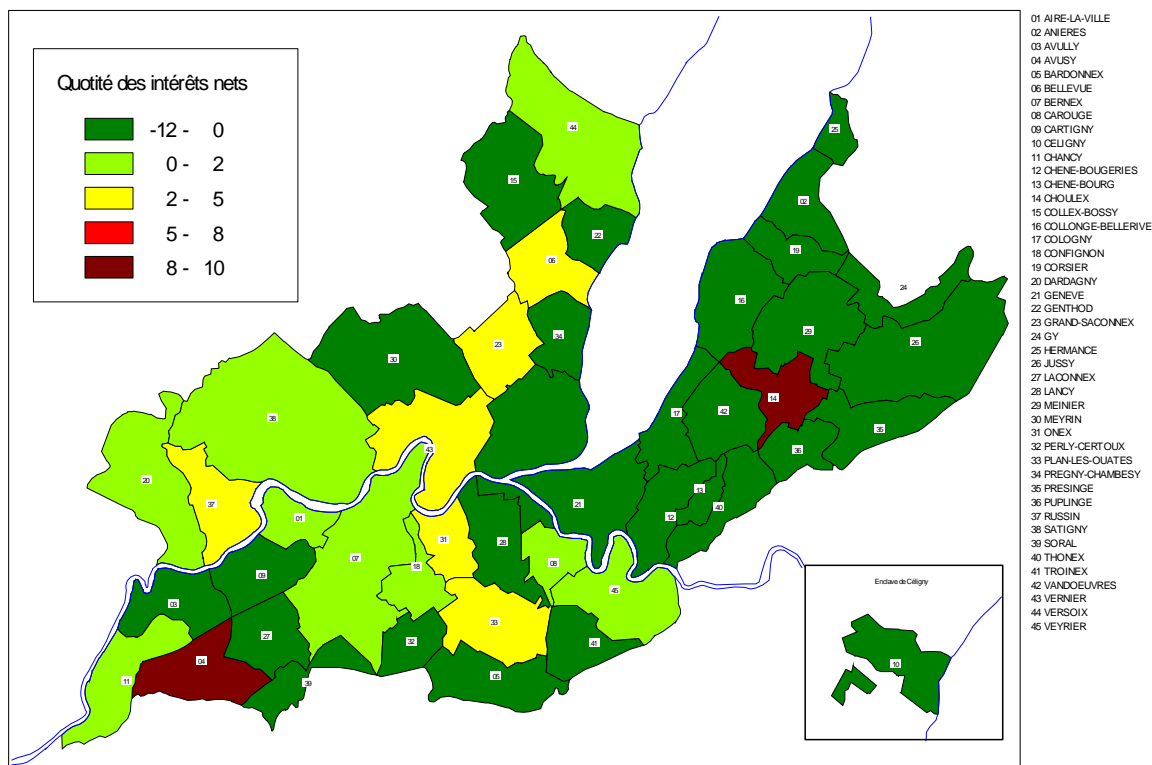
Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	– Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	– Subventions redistribuées	47
	– Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	– Imputations internes	49

Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2007

Quotité des intérêts nets
Comptes 2007



D7/SSCO/edr
Derossi\Cbw2\Geneve\2007\INTNET07.cbw
Le 25 novembre 2008

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2007 ?

Commentaire

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 0 pour cent	pas de charge ou très faible charge
de 0 à 2 pour cent	faible charge
de 2 à 5 pour cent	charge moyenne
de 5 à 8 pour cent	forte charge
plus de 8 pour cent	très forte charge
- En 2007, 28 communes (année précédente : 27) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent : en 2007, elles étaient au nombre de 2 (année précédente : 2). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement.

Moyenne

En 2007, la moyenne était de -0,7 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient de très faibles charges liées au versement des intérêts.

Médiane

En 2007, la médiane était de -1,3 pour cent : cela signifie que dans plus de la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont inférieurs aux revenus du patrimoine. La médiane de la quotité de la charge des intérêts était inférieure à celle de l'année précédente (-0,6 pour cent). En réalité, il y a 17 communes avec des intérêts nets positifs, contre 28 communes avec des intérêts nets négatifs.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge des intérêts diminue régulièrement depuis 2001 :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	3,5 %	3,4 %	3,0 %	1,5 %	1,0 %	0,7 %	0,5 %	0,0 %	-0,3 %	-0,7 %
MÉDIANE	2,0 %	1,5 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	1,2 %	0,2 %	0,1 %	-0,6 %	-1,3 %

Remarque

- Avec une quotité de la charge des intérêts de -0,3 pour cent, les communes genevoises occupaient une position favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2006). Les communes de 6 cantons ont enregistré une quotité inférieure, et celles de 15 cantons une quotité supérieure ou égale. Les valeurs ne sont pas connues pour 4 cantons.

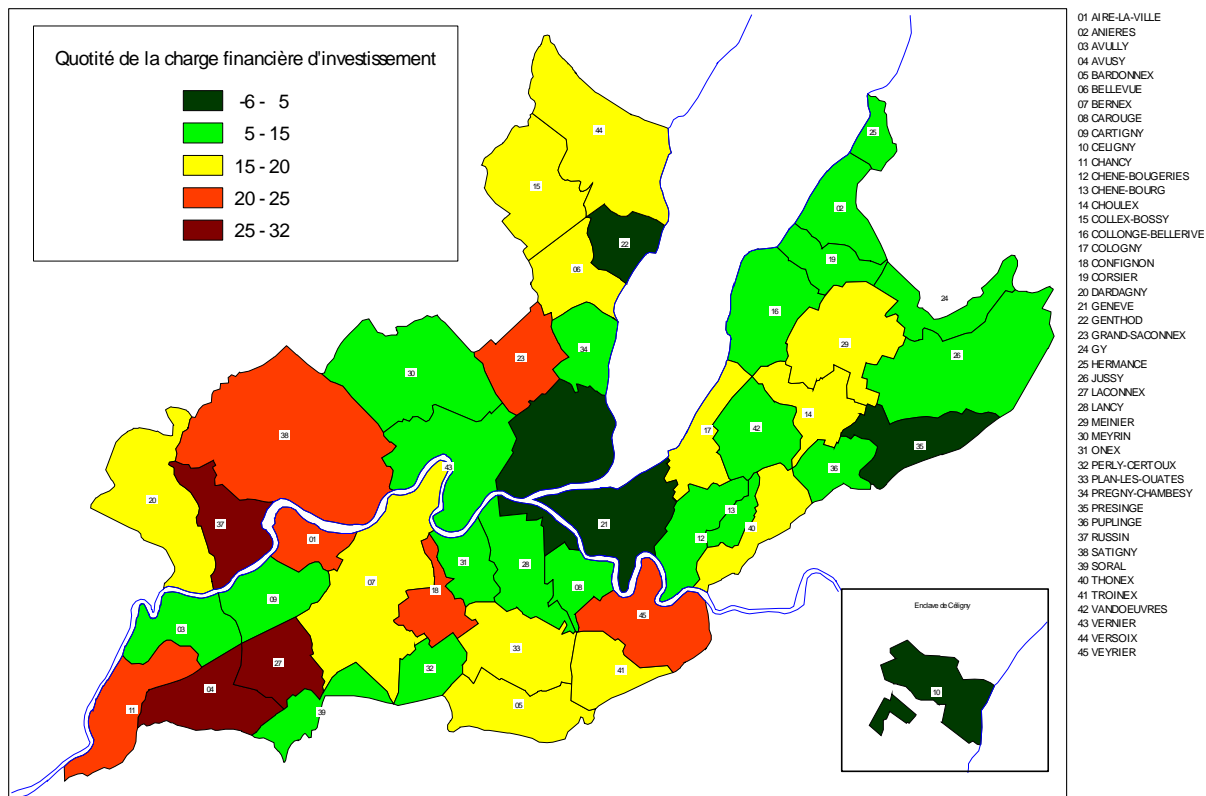
Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2007

Quotité de la charge financière d'investissement Comptes 2007



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2007 ?

Commentaire

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 0 à 5 pour cent	faible charge
de 5 à 15 pour cent	charge moyenne
de 15 à 20 pour cent	forte charge
de 20 à 25 pour cent	très forte charge
plus de 25 pour cent	charge à peine supportable
- En 2007, 4 communes (année précédente : 3) enregistraient une quotité de la charge financière inférieure à 5 pour cent.
- Quelques communes ont une quotité de la charge financière réputée très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 pour cent : en 2007, elles étaient au nombre de 3 (année précédente : 9). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs amortissements.

- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a diminué de 14,7 % à 14,2 %.

Moyenne

En 2007, la moyenne était de 8,7 pour cent : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une charge financière moyenne.

Médiane

En 2007, la médiane était de 14,2 pour cent : cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 14,2 pour cent ou plus de leur revenu, soit une charge financière moyenne.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge financière est en légère diminution entre 2001 et 2007 :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	16,3 %	15,7 %	14,3 %	15,1 %	14,1 %	11,1 %	10,3 %	10,7 %	9,4 %	8,7 %
MÉDIANE	22,3 %	19,3 %	18,3 %	17,1 %	18,6 %	19,1 %	16,8 %	19,6 %	14,7 %	14,2 %

Remarques

- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2006), la quotité de la charge financière, de 9,4 pour cent, est la quatrième valeur la plus élevée de tous les cantons. Les communes de 19 cantons ont enregistré une quotité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

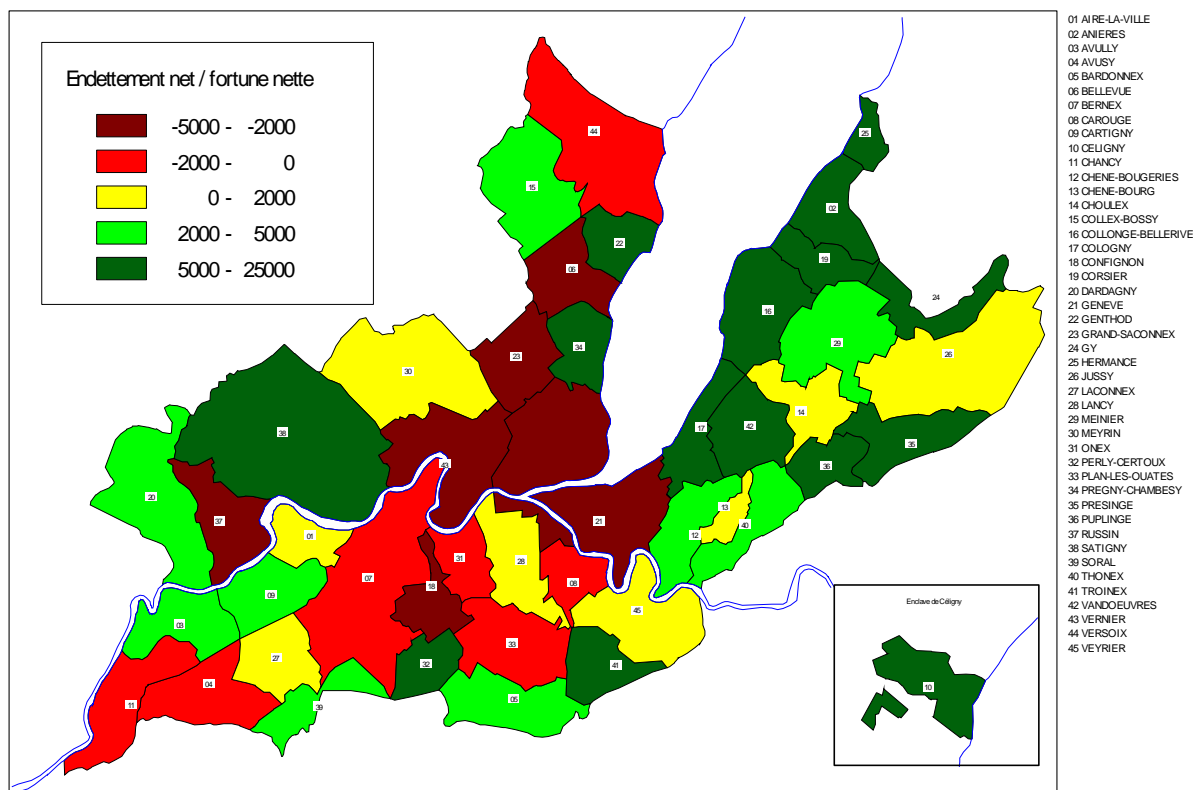
Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 5 : Endettement / Fortune net(te) par habitant en 2007

Endettement net / Fortune nette par habitant
Comptes 2007



DT/SSCO/edr
Derossi/Cbw/2\Geneve\2007\endett07.cbw
Le 25 novembre 2008

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Endettement/Fortune net(te) par habitant, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2007 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

Commentaire

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 2000 F	petit endettement
de - 2000 à - 5000 F	endettement moyen
plus de 5000 F	endettement important
- En 2007, le compte annuel de 32 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 24 cas.
- Il n'en reste pas moins que 13 communes (année précédente: 14) devaient faire face à un endettement net, dans 6 cas de plus de 2000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2007 des communes genevoises indiquent un endettement net de 111 millions de francs. Le patrimoine financier a été évalué à 3,3 milliards de francs, les engagements à 3,4 milliards de francs.
- En 2007, la médiane de la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente passant ainsi de 3,1 à 4,7 millions de francs.

Moyenne

En 2007, la moyenne de l'endettement net se situait à 247 francs par habitant : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'un endettement net de moins de 250 francs par habitant.

Médiane

En 2007, la médiane révélait une fortune nette de 2.170 francs par habitant : cela signifie que les comptes annuels de plus de la moitié des communes genevoises attestaient d'un patrimoine financier supérieur aux engagements.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre une diminution de l'endettement net par habitant. La moyenne et la médiane se sont légèrement améliorées entre 2005 et 2007 :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	-1'819	-1'544	-1'305	-977	-703	-937	-895	-958	-694	-247
MÉDIANE	1'913	2'244	1'953	2'064	1'654	1'480	1'736	1'699	1'874	2'170

Remarque

- En comparaison intercantonale (valeurs de 2006), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 6 autres cantons seulement avaient un endettement net inférieur à 694 francs par habitant, contre 17 cantons dans lesquels il était supérieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

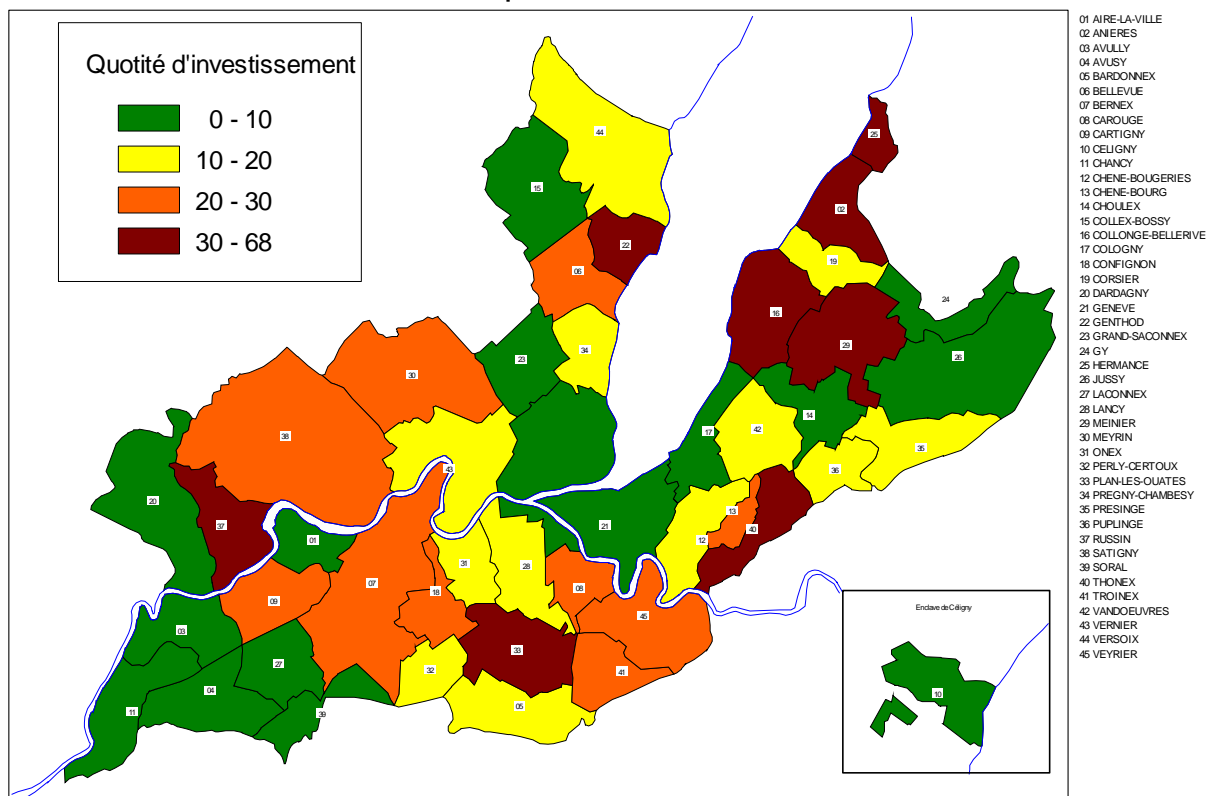
Formule de calcul

$$\frac{\text{Patrimoine financier} - \text{Engagements}}{\text{Habitants}}$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Patrimoine financier	
	+ Disponibilités	10
	+ Avoirs	11
	+ Placements	12
	+ Actifs transitoires	13
	+ Avances aux financements spéciaux	18
	- Engagements	
	- Engagements courants	20
	- Dettes à court terme	21
	- Dettes à moyen et long termes	22
	- Engagements envers des entités particulières	23

Carte 6 : Quotité d'investissement en 2007

Quotité d'investissement Comptes 2007



DT/SSCO/edr
Derossi\Cbw2\Geneve\2007\Quoinv07.cbw
Le 25 novembre 2008

Nouvel indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Définition

Investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

Information

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de 0 à 10 %	faible activité au niveau des investissements
de 10 à 20 %	expansion moyenne
de 20 à 30 %	développement important
plus de 30 %	phase d'expansion très forte

Moyenne

En 2007, la moyenne était de 12,6 pour cent, correspondant à une expansion moyenne.

Médiane

En 2007, la médiane était de 15,4 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

La moyenne de la quotité d'investissement reste stable au niveau d'une expansion moyenne. Quant à la médiane, celle-ci a légèrement diminué entre 2004 et 2007 pour s'établir à 15,4 pour cent ce qui revient à dire que plus de la moitié des communes genevoises sont en phase de développement moyen.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	15,7 %	13,4 %	18,2 %	15,5 %	17,1 %	18,5 %	16,5 %	16,6 %	14,5 %	12,6 %
MÉDIANE	19,8 %	17,3 %	18,9 %	20,9 %	27,4 %	18,7 %	19,2 %	18,0 %	17,0 %	15,4 %

Remarque

- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2006), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 14,5 %, en milieu de classement. En effet, 10 cantons avaient une quotité d'investissement inférieure et 11 cantons une quotité d'investissement supérieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 4 cantons.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales consolidées}}$$

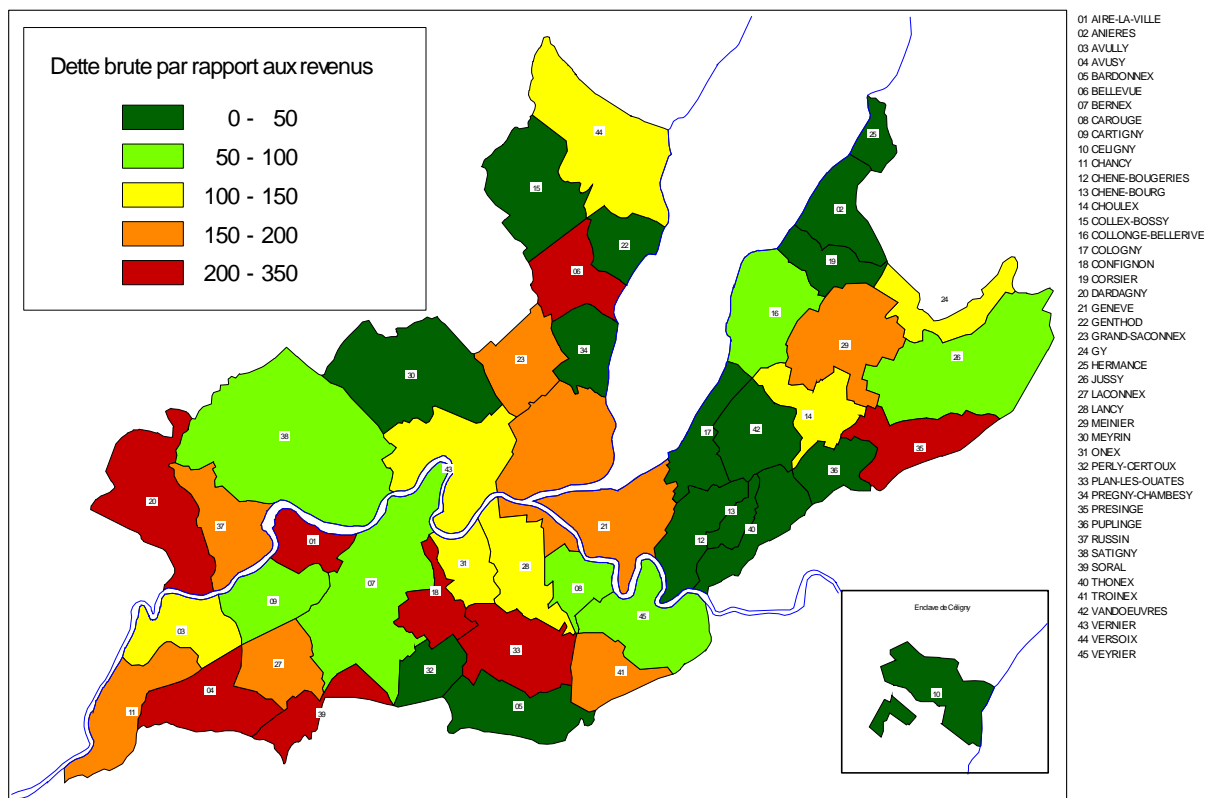
soit :

$$\frac{5}{3 + 5 - (331 \text{ à } 333 + 37 + 38 + 39)} \times 100$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Détails investissements bruts	5
	Dépenses consolidées	
	+ Total des charges de fonctionnement	3
	+ Total des dépenses d'investissements	5
	- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	- Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Amortissement du découvert	333
	- Subventions à redistribuer	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2007

Dette brute par rapport aux revenus Comptes 2007



Nouvel indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

Commentaire

- Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
- Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :

de moins de 50 pour cent	très bon
de 50 à 100 pour cent	bon
de 100 à 150 pour cent	moyen
de 150 à 200 pour cent	mauvais
plus de 200 pour cent	critique

Moyenne

En 2007, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 137,3 pour cent de leurs revenus.

Médiane

En 2007, la médiane était de 98,0 pour cent : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant presque une année de revenus.

Comparaison avec les années précédentes

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
MOYENNE	232,4%	202,3%	187,7%	168,7%	159,0%	161,6%	151,7%	150,4%	138,5%	137,3 %
MÉDIANE	164,2%	124,4%	121,5%	114,7%	118,3%	129,1%	112,5%	110,4%	103,3 %	98,0 %

Remarque

- Avec une dette brute par rapport aux revenus de 138,5 %, les communes genevoises se trouvaient en bas du classement (valeurs de 2006). En effet, seules les communes de 4 cantons présentaient des valeurs supérieures. Les communes de 17 cantons ont enregistré des valeurs plus faibles. Les valeurs pour 4 cantons ne sont pas connues.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Dette brute	Natures
	+ Dettes à court terme	21
	+ Dettes à moyen et à long terme	22
	+ Dettes envers des entités particulières	23
	Revenus	Natures
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49